

=====

INTER CENTRES LGBT

Fédération française des CGL et des bénévoles qui se destinent
à l'accueil des personnes LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans)

LES "OUBLIÉ(E)S" DE LA MÉMOIRE

Association nationale civile homosexuelle
du devoir de mémoire

MÉLO'MEN

Choeur international gai de Paris
Association membre du CGL Paris

COMMUNIQUÉ N°IC/CP/05/16

Lyon, le mercredi 20 avril 2005

**Journée nationale du souvenir de la déportation
LE GOUVERNEMENT ET L'ONAC DEMANDENT AUX PRÉFET/ES
ET AUX SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ONAC
DE VEILLER À CE QUE LES CÉRÉMONIES DU 24 AVRIL
COMMÉMORENT AUSSI
LES VICTIMES DE LA DÉPORTATION POUR HOMOSEXUALITÉ**

(Résumé. – Un mois après un premier entretien le 11 mars dernier, le cabinet du ministre délégué aux anciens combattants a reçu trois signataires de l'appel du 15 mars 2005 pour le souvenir de la déportation homosexuelle, signé par trois formations politiques proches de la majorité ou de l'opposition et par vingt associations LGBT.

Le 8 avril, le ministre délégué a signé une circulaire plus favorable à ce souvenir que celle de l'année précédente.

Le même jour, le directeur général de l'ONAC a signé une autre circulaire favorable à ce souvenir.

Les engagements pris le 11 puis le 30 mars ont ainsi été globalement tenus.

Cependant, les signataires de l'appel du 15 mars doivent rester mobilisés : le 24 avril n'est pas encore passé...)

=====

Dimanche 24 avril sera célébrée la prochaine Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation. Soixante ans après la libération des camps et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, cette commémoration verra, plus encore que d'habitude, la nation se rassembler pour pérenniser la mémoire de la déportation et célébrer les valeurs qui en sont issues. Mardi 15 mars, désireuses de participer dans les meilleures conditions possibles à ce rassemblement, trois formations politiques proches de la majorité ou de l'opposition* et sept associations LGBT**, rejointes par le collectif Homoboulot et par la fédération nationale jeune et étudiante mOules-frltes, ont appelé les déporté/es, les élu/es et l'État à laisser une place au souvenir de la déportation pour homosexualité partie de France durant la Seconde Guerre mondiale.

Lundi 11 avril, trois des signataires de cet appel étaient reçus une heure durant par le cabinet du ministre délégué aux anciens combattants (MIDAC), Hamlaoui Mekachera. La Fédération des CGL était représentée par un de ses secrétaires nationaux, David Auerbach. Les *"Oublié(e)s"* de la Mémoire étaient représentés par leur vice-président, Philippe Couillet. Les Mélo'Men étaient représentés par leur vice-président chargé des relations externes, Laurent Bellini. Cette délégation accueillait également Michel Celse – normalien, agrégé d'Allemand, auteur de l'article *"Nazisme"* dans le *"Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes"* (paru aux éditions Larousse en 2003), auteur avec Pierre Zaoui de l'article *"Négation, dénégarion : la question des triangles roses"* dans *"Consciences de la Shoah : critique des discours et des représentations"* (paru aux éditions Kimé en 2000).

La délégation de signataires a indiqué que les lettres-types annexées à l'appel du 15 mars avaient effectivement été envoyées à 132 parlementaires, 8 préfet/es, 7 directeurs départementaux de l'ONAC et au moins 17 associations locales de déporté/es. Elle a ensuite évoqué l'évolution des chefs de discussion formulés avec l'appel du 15 mars :

1°/ Concernant le premier chef de discussion, relatif à la préparation des cérémonies des Journées du souvenir de la déportation en 2005 et après, la délégation a fait état du dialogue ouvert avec l'ONAC (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) sur l'invitation du cabinet du MIDAC. Le directeur général de l'ONAC a signé le 8 avril une circulaire aux directions départementales de l'ONAC, afin qu'elles tiennent les *"associations rappelant la mémoire de personnes déportées en raison de leur homosexualité"* informées *"des décisions prises à l'occasion de réunions de préparation départementale"* des cérémonies. Toutefois, cette circulaire ne reprend pas explicitement le souhait formulé avec l'appel du 15 mars en vue de permettre à ces associations de formuler des suggestions sur cette préparation.

2°/ Concernant le deuxième chef de discussion, relatif à la participation aux cérémonies, la délégation a fait état du dialogue ouvert sur ce point avec l'ONAC. La circulaire de son directeur général demande également à ses directions départementales de *"permettre à ces associations d'être invitées aux cérémonies selon un protocole à définir notamment en relation avec le Préfet"*. Simultanément, une circulaire du MIDAC en date du 8 avril demande aux mêmes préfet/es de *"veiller à ce que ces cérémonies permettent d'évoquer l'ensemble des victimes de la déportation"*, et ajoute que *"toutes les associations qui les représentent doivent donc y être conviées"*. La délégation a souligné que cette dernière formulation pouvait être interprétée dans un sens excluant les associations rappelant la mémoire des personnes déportées en raison de leur homosexualité. Le cabinet de Monsieur Mekachera a indiqué que cette formulation incluait bien ces associations et s'est engagé à prendre contact avec les préfectures où subsisteraient des difficultés. En même sens, dans un entretien publié le 15 avril par le magazine *"l'Illico"*, le MIDAC a déclaré que *"toutes les catégories de victimes sont identiques"*, que *"chacune de ces catégories est respectable"* et que les cérémonies doivent *"évidemment lui rendre hommage au même titre qu'aux autres"*. Hamaloui Mekachera a ajouté que *"tout le monde sera invité"* et que *"des associations homosexuelles le seront aux cérémonies officielles au même titre que les autres"*.

3°/ Concernant le troisième chef de discussion, relatif au *"message des associations"* lu à l'occasion des cérémonies, la délégation a fait état du dialogue ouvert avec deux associations de déporté/es, la FNDIR (Fédération nationale des déportés et internés de la résistance) et l'UNADIF (Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus), ainsi qu'avec la Fondation pour la mémoire de la déportation (FMD). Le message des associations qui sera lu dimanche 24 avril est déjà écrit et n'évoquera pas les différents motifs de déportation. En revanche, celui qui sera lu dimanche 30 avril 2006 pourrait faire l'objet d'une concertation. Par ailleurs, la circulaire du MIDAC annonce qu'il adressera un *"message aux anciens déportés et au monde combattant"*. La délégation estime que ce *"message ministériel"* devra, pour être en cohérence avec la circulaire ministérielle et avec l'entretien publié le 15 avril, *"évoquer l'ensemble des victimes de la déportation"* et notamment de la déportation pour homosexualité. Le cabinet de Monsieur Mekachera n'a donné aucune assurance sur ce point.

4°/ Sur le quatrième chef de discussion, relatif à la participation au financement de la *"gerbe unique"* déposée au cours des cérémonies, la délégation a fait état du dialogue ouvert sur ce point avec la FNDIR, l'UNADIF et la FMD. Toutefois, vendredi 15 avril, les signataires de l'appel du 15 mars ont appris que la FNDIR, l'UNADIF, l'ADIR (Association des déportées et internées de la résistance) et la FNDIRP (Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes) leur refusaient de participer au financement de la gerbe unique déposée à Paris au cours de la cérémonie *"nationale"*. La délégation estime que ce refus remet en cause le principe de la gerbe unique et espère que d'autres villes (comme Biarritz ou Marseille en 2004) ne suivront pas Paris sur ce point. Elle rappelle que ce refus légitime le dépôt d'une gerbe distincte après les cérémonies officielles, si ce n'est au cours de ces cérémonies (comme au Mans en 2004).

5°/ Sur le cinquième chef de discussion, relatif au site Internet de la *"Mission du soixantième anniversaire de la libération des camps et de la fin de la Deuxième guerre mondiale"*, la délégation constate que ce site ne mentionne toujours aucune occurrence des termes *"homosexuel/le/s"*, *"noir/e/s"* ou *"rom/s"*. Elle estime que pour se placer en cohérence avec l'esprit des déclarations ministérielles du 8 et du 15 avril, la Mission doit combler cette lacune. Le cabinet du MIDAC s'engage à s'occuper rapidement de cette question.

6°/ Concernant le sixième chef de discussion, relatif aux recherches sur la déportation homosexuelle, la délégation a fait état du dialogue ouvert sur ce point avec la FMD. Elle a indiqué que selon la FMD, il se confirme que *"le rapport Mercier est un rapport d'étape dont certaines données doivent être précisées voire actualisées"*, notamment par l'étude de *"fonds archivistiques inexplorés"* et *"encore peu accessibles à la recherche historique"*. Le cabinet de Monsieur Mekachera a cependant exclu toute commande publique permettant l'exploration de ces fonds.

7°/ À propos du septième chef de discussion, relatif au concours national de la résistance et de la déportation, la délégation a fait état du dialogue ouvert sur ce point avec la FMD.

Pour l'INTER CENTRES LGBT,
Matthieu Chaimbault
+33 (0)6 77 78 70 33
Alexandre Defosse
+33 (0)6 23 011 011
Porte-parole délégués
porteparolat@inter-centres-lgbt.org

LE GOUVERNEMENT ET L'ONAC DEMANDENT QUE LE 24 AVRIL
COMMEMORE LA DEPORTATION POUR HOMOSEXUALITE

Pour les "Oublié(e)s" de la mémoire,
Le Président,
Jean-Marc Astor
+33 (0)4 91 50 50 12
ajma@mac.com

Pour Mélo'Men,
Le Président,
Laurent Doyen
contact@melomen.com

* *"Aujourd'hui, autrement", "On est là !"*, la Commission nationale LGBT des Verts

** La Fédération des CGL, le Collectif contre l'homophobie et pour l'égalité des droits, les "Oublié(e)s" de la Mémoire, la Coordination InterPride France, les Flamands roses, Mélo'Men, les Gais et lesbiennes branchés

[a] Voir le communiqué n°IC/CP/05/15 du 20 avril : *"La FNDIR et l'UNADIF prennent connaissance de l'appel du 15 mars pour le souvenir de la déportation homosexuelle"*
<http://inter-centres-lgbt.org/11R/11Rcp09.html>

[b] Voir les sites Internet consacrés aux commémorations de la déportation homosexuelle en France par la Fédération des CGL, l'association Hexagone gay et les Gais et lesbiennes branchés :
<http://inter-centres-lgbt.org/trianglesroses2004.html>
http://www.france.qrd.org/texts/rubrique.php3?id_rubrique=14

[c] Circulaire du 8 avril 2005 du ministre délégué aux anciens combattants
<http://inter-centres-lgbt.org/11R/11Rcp10.html#c1>

[d] Circulaire du 8 avril 2005 du directeur général de l'ONAC
<http://inter-centres-lgbt.org/11R/11Rcp10.html#d1>

[e] Entretien du ministre délégué aux anciens combattants avec le magazine "Illico" publié le 15 avril 2005 (propos recueillis par Jean-François Laforgerie)
<http://www.e-illico.com/content.php?section=actu&id=4106>

[f] "L'Inter-LGBT et le MDH demandent aux pouvoirs publics des actes forts pour le souvenir de la déportation homosexuelle" (communiqué du 1er avril 2005)
http://inter-lgbt.org/article.php3?id_article=414

V4IC__200504201830ICPI/

V3IC__200504192254MELO/V2IC__200504180411MIDA/V1IC__200504152359MIDA

R11-2 / 3-7